



Projet: **Momentum Country and Global Leadership** de l'USAID en Côte d'Ivoire

Appel à manifestation d'intérêt

Pour la sélection de trois (03) Partenaires issus de la Coalition des OSC œuvrant dans le domaine de la Santé Reproductive et la Planification Familiale (COSC SR /PF) en Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre d'activités de collecte et analyse de données, de plaidoyer et de redevabilité.

LOT ① : Partenaire chargé de Collecte de données, analyse et gestion des connaissances pour le plaidoyer et la redevabilité ;

LOT ② : Partenaire chargé de redevabilité ;

LOT ③ : Partenaire chargé de plaidoyer.

Numéro d'appel à manifestation d'intérêt : **Jhpiego-MCGL-AMI-2022-04-20-03**

Date d'émission : **09 Juin 2022**

Date limite de réception des questions : **19 Juin 2022 17h00 GMT**

Date de soumission : **22 Juin 2022, 17h00 GMT**

SECTION 1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

1.1. Contexte

Jhpiego, partenaire de MOMENTUM Country and Global Leadership (MCGL), recherche trois partenaires locaux à qui attribuer une sous-subsvention pour diriger l'exécution technique des activités de plaidoyer et de redevabilité de la coalition des organisations de la société (OSC) œuvrant dans la Santé Maternelle, Néonatale et Infantile et la Planification Familiale (SMNI/PF), dans trois domaines qui se renforcent mutuellement : 1. Collecte de données, analyse et gestion des connaissances ; 2. Redevabilité ; 3. le Plaidoyer.

Le champ d'action de la coalition d'OSC SMNI/PF en Côte d'Ivoire en matière de plaidoyer et de redevabilité sous l'égide du Momentum Country and Global Leadership (MCGL) fait partie d'une initiative mondiale et d'OSC locales dirigées par des adolescents et des jeunes connus sous le nom de The Advocacy and Accountability Collaborative (TAAC).

L'objectif du TAAC est de mettre en place un mécanisme de facilitation pour améliorer la coordination et la mise en œuvre efficace des programmes de plaidoyer et de redevabilité dans les pays à faibles et moyens revenus par le biais d'une collaboration entre partenaires/réseaux à l'intérieur du pays et de la capitale par le biais de centres nationaux organisés. Le modèle de construction du réseau TAAC est conçu pour s'appuyer sur les réseaux nationaux existants et n'en créer de nouveaux que si nécessaire. En Côte d'Ivoire, la coalition d'OSC existante en matière de SR/PF servira de plateforme TAAC. Les trois sous-bénéficiaires serviront donc de partenaires techniques principaux pour exécuter les tâches qui leur seront confiées en étroite collaboration avec les membres de la coalition. Les sous-bénéficiaires, qui doivent être des organisations locales, devront travailler en étroite collaboration pour développer et poursuivre des stratégies de plaidoyer et de redevabilité é pour améliorer la politique, le financement et la priorisation politique de la prestation de services de SMNI/PF.

On s'attend donc à ce que les trois partenaires mettent en place une approche globale de prestation conjointe qui comprend la conception et la coordination du développement des capacités, la documentation et l'échange de connaissances, ainsi que la définition des priorités de mise en œuvre à l'appui de la vision et du mandat de la coalition des OSC du SR/PF (COSC SR/PF).

Les sous-bénéficiaires doivent être des membres actuels COSC SR/PF, sauf si l'expertise nécessaire fait totalement défaut. La section sur le champ d'application technique des sous-bénéficiaires ci-dessous explique les rôles et responsabilités attendus. Dans l'ensemble, les partenaires apporteront leur expertise technique collective afin de mettre en œuvre un programme de plaidoyer et de redevabilité mené par les OSC et les jeunes dans la poursuite de quatre priorités stratégiques. Ce programme sera conduit à travers les systèmes de santé et l'espace politique des services de soins SMNI/PF aux niveaux national et régional : mobilisation durable des ressources nationales ; utilisation accrue des données pour un plaidoyer et une prise de décision basés sur des preuves ; promotion d'une redevabilité conjointe pour les résultats et l'impact ; et développement des capacités des membres de la coalition.

1.2. Champ d'application technique des sous-bénéficiaires

Le champ d'application technique des trois sous-bénéficiaires est conçu pour fournir des interventions sous la supervision de l'équipe MCGL Jhpiego de Côte d'Ivoire.

Partenaire 1 : Partenaire pour la génération de données et la gestion des connaissances

Missions :

1. Développer un profil complet de données sur la politique, le financement, la redevabilité et la prise de décision (technique et politique) du programme de SMNI/PF en Côte d'Ivoire, avec une composante dédiée aux produits de SR/PF du dernier kilomètre et à la sécurité de l'approvisionnement, afin d'informer les partenaires

2 (Partenaire chargé de responsabilité sociale) et 3 (Partenaire chargé de plaidoyer) ci-dessous sur la mise en œuvre du plaidoyer et de la responsabilité.

2. Développer une stratégie et une plateforme de communication, de documentation, de gestion et de partage des connaissances pour la coalition des OSC œuvrant dans le domaine de la SMNI/PF.
3. Organiser deux sessions de développement des capacités. Session/atelier 1. Analyse formative du paysage, analyse des données et rédaction de rapports à l'aide de la méthodologie, des outils et du processus élaborés pour réaliser la tâche 1 ci-dessus ; et Session/atelier 2. Gestion et utilisation des connaissances suivant la stratégie et la plateforme développées dans le cadre de l'objectif 2 ci-dessus.
4. Fournir un soutien technique pour la saisie, l'organisation et l'analyse des données aux partenaires de la redevabilité et du plaidoyer, en collaboration avec l'équipe technique du Secrétariat du TAAC.
5. En collaboration avec le partenaire PACT, appliquer le processus ITOCA pour cartographier les lacunes en matière de développement des capacités organisationnelles pour le sous-bénéficiaire, établir des priorités et mettre pleinement en œuvre au moins deux domaines de capacité d'ici la fin de la période contractuelle.
6. Diriger la documentation, les rapports et le partage des produits livrables du sous-bénéficiaire au MCGI et dans certains événements, réunions et conférences externes, selon les besoins.
7. Diriger la conception et l'exécution globale du TAAC Côte d'Ivoire pour tous les partenaires.
8. Participer et partager les apprentissages dans l'échange mensuel de connaissances multi-pays du TAAC, et dans les réunions de coordination technique et de gestion dans le pays.

Les résultats/extrants clés pour le champ d'application ci-dessus comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. Profil de données sur la politique, le financement, la responsabilité et la prise de décision (technique et politique) du programme de SMNI/PF en Côte d'Ivoire, avec une composante dédiée aux produits de SR/PF du dernier kilomètre et à la sécurité de l'approvisionnement, et collaboration étroite avec les partenaires 2 et 3 pour garantir l'utilisation des données dans leurs livrables respectifs.
2. Outils de production de données, gestion des connaissances et développement des capacités pour une coalition durable et des échanges d'apprentissage au niveau national.
3. Stratégie et plateforme de communication, de documentation, de gestion et de partage des connaissances de la coalition des OSC SR/PF ; deux ateliers de développement des capacités touchant au moins 20 membres de la coalition.
4. Soutien technique léger aux partenaires 2 et 3 sur la saisie, l'organisation et l'analyse des données ; soutien aux partenaires de la responsabilité sociale et du plaidoyer en collaboration avec l'équipe technique du secrétariat global de TAAC.
5. Evaluation du développement des capacités de l'ITOCA et mise en œuvre complète de deux priorités.
6. Rapports d'avancement et participation active aux réunions de coordination, de gestion et de partage des connaissances et à certaines conférences.

Expertise, expérience et autres considérations clés du partenaire

- Avoir une connaissance et une compréhension approfondie de la politique, du financement, de la responsabilisation et de la prise de décision (technique et politique) du programme de SMNI/PF de la Côte d'Ivoire, tant au niveau national que régional.
- Posséder au moins 5 ans d'expérience dans la production et l'analyse de données destinées à être utilisées par les défenseurs et les experts en redevabilité.
- Être expérimenté dans la conception et la mise en œuvre du développement des capacités en matière de données et d'analyse des données, de gestion des connaissances et de mise en place de plateformes de partage.

- Être crédible et à l'écoute des membres de la coalition des OSC SR/PF, du Ministère de la santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle des partenaires du développement travaillant dans la SMNI/PF
- Avoir une expérience en matière de gestion des subventions et de qualité de la mise en œuvre des subventions.
- Être bon communicateur et avoir expérience en rédactions de notes de synthèse et des rapports de qualité sur les projets.
- Être un partenaire local dûment enregistré et autorisé à exercer par les autorités gouvernementales ivoiriennes compétentes.

Partenaire 2 : Partenaire de responsabilité sociale

Missions :

1. Concevoir et diriger le suivi des dépenses publiques (SDP) pour les produits de SR/PF et la sécurité de l'approvisionnement, et organiser des réunions d'interface stratégiques dans régions sélectionnées pour conduire le plan d'action SMART sur les ruptures de stock du dernier kilomètre, en collaboration avec le MSHP-CMU et la coalition d'OSC SR/PF.
2. Distiller les preuves des décideurs au niveau national et collaborer avec le MSHP-CMU pour impliquer les décideurs et les structures ciblés dans les considérations du plan d'action de changement SMART au niveau national.
3. En collaboration avec le MSHP-CMU et la coalition d'OSC SR/PF, effectuer des suivis mensuels pour suivre et soutenir l'exécution des plans d'action pour le changement SMART au niveau sous-national et national, et au moins deux examens trimestriels de l'état d'avancement et des mises à jour des plans de changement SMART nécessaires.
4. Développer les capacités de dix (10) membres de la coalition d'OSC SR/PF (4 organisations au service des adolescents et des jeunes, 2 OSC confessionnelles et 4 OSC) sur la responsabilité sociale du SDP pour la sécurité des produits de SR/PF du dernier kilomètre.
5. En collaboration avec PACT, appliquer le processus ITOCA pour cartographier les lacunes en matière de développement des capacités organisationnelles pour le sous-bénéficiaire, établir des priorités et mettre en œuvre intégralement au moins deux domaines de capacité d'ici la fin de la période contractuelle.
6. Diriger la documentation, les rapports et le partage des produits livrables du sous-bénéficiaire au MCGL et dans certains événements, réunions et conférences externes, selon les besoins.
7. Participer et partager les enseignements tirés de l'échange mensuel de connaissances entre pays du TAAC, ainsi que de la coordination technique et des réunions de gestion dans le pays, selon les besoins.

Les résultats/extrants clés pour le champ d'application ci-dessus comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. Le modèle de suivi des dépenses publiques (SDP) pour la SR/PF du dernier kilomètre et la sécurité de l'approvisionnement en Côte d'Ivoire est développé, testé et finalisé pour une mise à l'échelle potentielle et une utilisation durable par le Ministère de la Santé et la Coalition des OSC SR/PF après la fin du projet.
2. Élaboration de plan d'action SMART pour le changement des ruptures de stock de produits et de fournitures de SR/PF du dernier kilomètre, coordination et suivi de la mise en œuvre, et documentation et partage des enseignements dans le cadre du MCGL et d'autres sessions d'échange de connaissances sélectionnées par le TAAC.
3. Outils de génération de données SDP et gestion des connaissances, et paquet de ressources de développement des capacités pour une coalition soutenue et des échanges d'apprentissage sud à sud

documentés et téléchargés dans la plateforme de gestion des connaissances développée pour la coalition d'OSC SR/PF de Côte d'Ivoire.

4. Développer les capacités et former les dix (10) premiers membres de la coalition d'OSC SR/PF (4 organisations au service des adolescents et des jeunes, 2 OSC confessionnelles et 4 OSC) sur la responsabilité sociale du SDP pour la sécurité des produits SR/PF du dernier kilomètre.
5. Évaluation du développement des capacités de l'ITOCA et mise en œuvre complète de deux priorités.
6. Rapports d'avancement et participation active aux réunions de coordination, de gestion et de partage des connaissances et à certaines conférences.

Expertise, expérience et autres considérations clés du partenaire

- Avoir une connaissance et une compréhension approfondies de la sécurité de l'approvisionnement en produits de SR/PF en Côte d'Ivoire et de la dynamique du dernier kilomètre qui y est associée en matière de politique, de financement, de responsabilité et de prise de décision (technique et politique) aux niveaux national et infranational.
- Posséder au moins 5 ans d'expérience en matière de responsabilité sociale et d'application du suivi des dépenses publics dans le discours de développement du secteur de la santé.
- Être expérimenté dans la conception et la mise en œuvre du développement des capacités en matière de suivi des dépenses publics aux OSC.
- Posséder la crédibilité et l'écoute des membres de la coalition des OSC SR/PF, du ministère de la Santé et des partenaires du développement du secteur de la santé.
- Posséder de bons antécédents vérifiables en matière de gestion des subventions et de qualité de l'octroi des subventions.
- Être bon communicateur et rédiger des notes de synthèse et des rapports de qualité sur les projets.
- Être un partenaire local dûment enregistré et autorisé à opérer par les autorités gouvernementales ivoiriennes compétentes.
- **Note : Un partenaire dirigé par des adolescents et des jeunes sera préféré pour le partenaire 2.**

Partenaire 3 : Partenaire de plaidoyer

Missions :

1. Concevoir et mener deux ateliers SMART de renforcement des capacités de plaidoyer pour les membres de la coalition d'OSC SR/PF et développer une stratégie de mise en œuvre sur 12-18 mois avec une sélection de deux à trois priorités à court terme (6-12 mois) pour la mise en œuvre pendant la période d'exécution des sous-contrats. Les participants à l'atelier 1 seront choisis parmi les membres de la coalition des OSC SR/PF, y compris les organisations confessionnelles, et l'atelier 11 sera axé sur les partenaires de la coalition des OSC SR/PF chargés des adolescents et des jeunes.
2. Diriger la mise en œuvre des priorités des stratégies SMART à court terme (6-12 mois) menant à au moins deux ou trois victoires en matière de plaidoyer et de responsabilité au niveau national et dans certaines zones géographiques infranationales de chacun des ateliers SMART ci-dessus.
3. Établir et encadrer quinze (15) champions de la politique, du financement et de la responsabilité en SR/PF pour servir de pilier d'engagement stratégique technique et politique des décideurs en matière de SR/PF pour la coalition des OSC SR/PF et le programme de plaidoyer et de responsabilité.
4. Renforcer les capacités de dix (10) facilitateurs principaux de l'approche de plaidoyer SMART pour soutenir durablement le développement continu des capacités des membres de la coalition des OSC SR/PF.
5. Soutenir le secrétariat de la coalition des OSC SR/PF pour assurer la coordination trimestrielle et, si nécessaire, mensuelle de la coalition des OSC SR/PF, le suivi des progrès et le partage des connaissances.

6. En collaboration avec le PACT, appliquer le processus ITOCA pour cartographier les lacunes en matière de développement des capacités organisationnelles pour le sous-bénéficiaire, donner la priorité et mettre pleinement en œuvre au moins deux domaines de capacité avec 15-20% de la subvention totale du sous-bénéficiaire d'ici la fin de la période du contrat.
7. Diriger la documentation, les rapports et le partage des résultats de la sous-subvention au MCGL et dans certains événements, réunions et conférences externes, selon les besoins.
8. Participer et partager les enseignements tirés de l'échange mensuel de connaissances entre pays du TAAC, ainsi que de la coordination technique et des réunions de gestion dans le pays, selon les besoins.

Note :

- Le profil des données sur la politique, le financement, la responsabilité et la prise de décision (technique et politique) du programme de SR/PF en Côte d'Ivoire a été généré par le partenaire 1. Une collaboration étroite et une assistance technique sur l'utilisation ou application des données par le partenaire 1 doivent être mises à profit.
- Les experts de l'approche de plaidoyer SMART du MCGL seront déployés pour fournir une assistance technique lors des deux ateliers SMART, y compris l'orientation des maîtres-animateurs.

Les résultats/extrants clés pour le champ d'application ci-dessus comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. Deux ateliers de développement des capacités de l'approche SMART du plaidoyer sont organisés et des priorités de mise en œuvre à court terme de 6 à 12 mois sont élaborées pour le plaidoyer et la responsabilité sur 12 à 18 mois.
2. Deux à trois victoires à court terme (6-12 mois) en matière de plaidoyer et de responsabilité SMART à partir des deux ateliers de plaidoyer SMART.
3. Rapports trimestriels et/ou mensuels des réunions de coordination de la coalition des OSC SR/PF.
4. Outils de capacité de plaidoyer SMART, gestion des connaissances, et paquet de ressources de développement des capacités pour une coalition soutenue et des échanges d'apprentissage sud-sud.
5. Évaluation du développement des capacités de l'ITOCA et mise en œuvre complète de deux priorités.
6. Rapports d'avancement et participation active aux réunions de coordination, de gestion et de partage des connaissances et à certaines conférences.

Expertise, expérience et autres considérations clés du partenaire

- Avoir une connaissance et une compréhension approfondie de la politique, du financement, de la responsabilisation et de la prise de décision (technique et politique) du programme de SR/PF de la Côte d'Ivoire, tant au niveau national qu'infranational.
- Posséder au moins 5 ans d'expérience dans la production et l'analyse de données destinées à être utilisées par des défenseurs et des experts en responsabilisation.
- Etre expérimenté dans la conception et la mise en œuvre du développement des capacités en matière de données et d'analyse des données, de gestion des connaissances et de mise en place de plateformes de partage.
- Posséder la crédibilité et l'écoute des membres de la coalition des OSC SR/PF, du ministère de la santé et des partenaires du développement de la santé.
- Posséder de bons antécédents vérifiables en matière de gestion des subventions et de qualité de la mise en œuvre des subventions.
- Etre bon communicateur et rédiger des notes de projet et des rapports de qualité.
- Etre un partenaire local dûment enregistré et autorisé à opérer par les autorités gouvernementales ivoiriennes compétentes.

SECTION 2. AUTORITE / REGLEMENTS APPLICABLES

Les Sous-subsventions dans le cadre cet appel à manifestation d'intérêt sont accordées sous l'autorité de la loi américaine sur les affaires étrangères et du système de directives avancées (ADS) 302.3.5.6 de l'USAID, « Subventions sous contrats ». Les subventions décernées à des pays autres que les États-Unis les organisations se conformeront aux directives fournies dans le chapitre 303 de l'ADS, « Subventions et accords de coopération aux organisations non gouvernementales » et seront conformes aux dispositions standard de l'USAID, ainsi qu'aux procédures de subventions de Jhpiego.

L'ADS 303 fait référence à des documents réglementaires supplémentaires publiés par le Bureau de la gestion et du budget (OMB) du gouvernement des États-Unis et l'Agence des États-Unis pour le développement international, notamment : 2 CFR 200 Exigences administratives uniformes, principes de coûts et exigences de vérification pour les subventions fédérales, sous-partie E.

Le texte intégral du 2 CFR 200 peut être consulté à l'adresse http://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idxtpl=/ecfrbrowse/Title02/2cfr200_main_02.tpl.

Ces informations sont nécessaires pour s'assurer que toutes les organisations recevant des fonds de subvention de l'USAID se conforment aux directives contenues dans les règlements mentionnés ci-dessus, applicables aux termes et conditions respectifs de leurs subventions.

SECTION 3. INFORMATIONS SUR LES SOUS SUBVENTIONS

Jhpiego accordera des sous subventions d'un montant fixe (FAA) en appui aux organisations sélectionnées. Jhpiego prévoit accorder trois sous subventions à la suite de cette sollicitation. Les activités ne devraient pas durer plus de trois (3) mois pour la première année. La valeur d'une subvention accordée en réponse à cette sollicitation ne peut excéder 25 millions FCFA par an, mais est renouvellement pour la deuxième et la troisième année en fonction des performances du partenaire. La subvention comprendra des jalons bien définis, en fonction desquels les paiements de subvention seront versés au bénéficiaire. Le montant du financement disponible est sujet à changement et Jhpiego se réserve le droit de ne pas accorder de subvention, de réduire ou étendre la valeur de la subvention et la durée d'exécution à la suite de cet appel à manifestation d'intérêt.

SECTION 3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les demandeurs éligibles dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt :

- Être une organisation membre de la Coalition des Organisations de la Société Civile œuvrant dans le domaine de la Santé de la Reproduction et la Planification Familiale (COSC SR/PF) ;
- Être légalement constitué en accord avec les textes en vigueur en matière de vie associative et justifier d'une existence de cinq (5) ans minimums ;
- Justifier de l'existence d'instances de gouvernance interne fonctionnelles (tenue régulière des Assemblées générales, fonctionnement de l'instance d'exécution, séparation des tâches entre les instances de décision et les instances d'exécution, gestion financière transparente, etc.) ;
- Le respect des canevas et des consignes d'élaboration.

NB. Les conditions d'éligibilité ci-avant sont cumulatives. Le non-respect de l'une de ces conditions entraîne le rejet du dossier.

SECTION 4. INFORMATIONS AUX DEMANDEURS

4.1. Instructions aux demandeurs

Les candidats doivent proposer des stratégies pour la mise en œuvre des activités décrites plus haut, en introduisant des innovations appropriées aux forces de leur organisation.

4.2. Procédures de candidature et de sélection des propositions

- Les Organisations sont invitées à soumettre une proposition de projet dont le formulaire est obtenu sur demande au moyen du contact indiqué au point 4.3) ;
- Toutes les dossiers reçus feront l'objet d'un tri pour obtenir une longue liste sur la base de conditions d'éligibilité ci-avant décrites ;
- Les dossiers retenus, verront leur proposition étudiée par un comité de sélection mis en place à cet effet ;
- Les structures concernées par les propositions retenues seront contactées pour une visite d'évaluation préalable des risques avant l'attribution par une équipe de Jhpiego ;
- Après la visite d'évaluation, la sélection définitive sera faite par le comité de sélection et les organisations retenues seront notifiées au même titre que celles qui n'auront pas été retenues ;
- Un groupe restreint sera constitué et travaillera en collaboration avec les organisations retenues sur leurs propositions afin de mieux les cadrer aux exigences du Jhpiego et au portefeuille disponible.

4.3. Informations sur la soumission d'une proposition

- Les organisations désireuses de soumissionner doivent renseigner le formulaire électronique de soumission et l'adresser à Jhpiego accompagné de document administratifs par email au plus tard **22 juin 2022** avec en objet le mention (**AMI TAAC_N°lot_Nom de l'organisation**).
- Ce formulaire sera envoyé aux intéressés à leur demande par courriel (CDIRecruitment@jhpiego.org)
- Veuillez soumettre toutes les questions concernant cet appel à manifestation d'intérêt à CDIRecruitment@jhpiego.org. Les questions doivent être reçues le 15 Juin 2022 au plus tard. Les réponses aux questions seront publiées le 19 juin 2022 au plus tard, soit environ une semaine après la date limite de réception des questions.
- Pour tout renseignement supplémentaire veuillez contacter CDIRecruitment@jhpiego.org, par courriel ou par téléphone au Bureau Jhpiego : **27 22 22 08 08**

4.4. Dépenses inéligibles

- Les activités de construction ou d'infrastructure de toute nature.
- Cérémonies, fêtes, célébrations ou dépenses de "représentation".
- Les achats de biens soumis à des restrictions, tels que : les produits agricoles soumis à des restrictions, les véhicules à moteur, y compris les motocyclettes, les produits pharmaceutiques, les équipements médicaux, les produits contraceptifs, les équipements usagés ; sans l'approbation préalable de Jhpiego, ou les biens interdits, les biens interdits en vertu des règlements de l'USAID, y compris mais sans s'y limiter : les équipements et services d'avortement, les produits de luxe, etc.
- Boissons alcoolisées.
- Achats de biens ou de services restreints ou interdits en vertu de la source/ nationalité de l'USAID en vigueur.
- Tout achat ou activité qui a déjà été effectué.
- Les achats ou activités qui ne sont pas nécessaires pour atteindre les objectifs de la sous-subvention.
- Obligations antérieures et/ou, dettes, amendes et pénalités imposées au sous-bénéficiaire.

SECTION 5. CRITÈRES D'EXAMEN DU MÉRITE DES PROPOSITIONS

Toutes les propositions de projet seront examinées par un comité de sélection mixte composé de membres du personnel de MCGL et de personnes ressources de la partie nationale. Les propositions de projet seront évaluées en fonction des critères ci-dessous.

- L'organisation répond-elle aux critères d'éligibilité ?
- La document projet de l'organisation met-il en évidence des performances antérieures pertinentes dans le domaine du lot choisi ?
- L'activité proposée s'inscrit-elle dans les objectifs décrits dans l'appel à manifestation d'intérêt ?
- La demande de financement est-elle proportionnelle à l'impact potentiel ?
- L'approche technique est-elle réalisable ?

Ces éléments de critères d'examen du mérite sont décrits plus en détail ci-dessous.

- A. Faisabilité de la conception et de l'approche technique.** La qualité et la faisabilité de la demande en termes de viabilité de l'approche technique proposée, (c'est-à-dire que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'approche technique proposée produise les résultats escomptés), la pertinence de la méthodologie proposée, le caractère innovant et le plan de travail pour atteindre les objectifs du projet afin d'offrir des impacts significatifs. L'approche technique doit contribuer directement à la réalisation des résultats et performances attendus dans le cadre du projet et doit être mesurable à travers un ou plusieurs résultats. L'évaluation des approches peut inclure soit des approches dont l'efficacité a été prouvée, soit de nouvelles approches jugées prometteuses. Les mécanismes proposés pour le suivi et l'évaluation avec des indicateurs objectivement mesurables seront également appréciés. **40 points**
- B. Capacité de gestion et de planification.** Preuve de la capacité à entreprendre et à accomplir les activités proposées. La candidature doit démontrer l'efficacité de l'organisation en termes de capacité technique et de personnel clé. L'évaluation sera principalement basée sur les antécédents, les qualifications, la réputation, la pertinence et les compétences de son personnel clé. **40 points**
- C. Performance antérieure.** Expérience antérieure ou continue dans la mise en œuvre d'activités similaires. Il s'agit d'examiner les références et l'expérience du Demandeur, ce qui constitue un facteur essentiel pour évaluer la capacité de l'organisation à mettre en œuvre l'activité. **20 points**

SECTION 6. INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION ET L'ADMINISTRATION

Tous les coûts financés par la sous-subsvention doivent être admissibles, attribuables et raisonnables. Les demandes de sous-subsventions doivent être accompagnées d'un budget détaillé et réaliste.

L'émission de cet appel à manifestation d'intérêt et l'assistance au développement de la demande ne constituent pas une attribution ou un engagement de la part de MCGL, et n'engagent pas MCGL à payer les coûts encourus dans la préparation et la soumission d'une demande. MCGL n'a aucune obligation de financer une activité ou de fournir des sous-contrats à un candidat. En outre, MCGL se réserve l'opportunité d'accepter ou de rejeter tout ou partie des candidatures reçues et se réserve le droit de demander des clarifications supplémentaires aux soumissionnaires. Les candidats seront informés par écrit de la décision prise concernant leur candidature.

A l'issue de l'analyse des dossiers suivi de l'examen des propositions, les structures ayant présenté les offres les plus en adéquation avec les attentes seront présélectionnées. La sélection définitive aura lieu à l'issue d'une évaluation technique des propositions et des visites terrains aux organisations présélectionnées.

Seules les offres complètes (dossiers de candidature) des organisations remplissant les conditions d'éligibilité mentionnées ci-dessus seront examinées suivant les critères de mérite à la section 5.

SECTION 7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

7.1 Sous dossier administratif

- Le récépissé de déclaration ou la publication au J.O
- Les statuts de l'organisation
- La liste de membres du CA
- L'organigramme
- Lettre de recommandation délivrée par le COSC SR/PF
- Manuel de procédures administratives, comptables et financières

7.2 Sous dossier technique

- La proposition de projet
- Le plan de mise en œuvre
- Le budget détaillé